

P.R.4.2		Valorisation du paysage du coude du Rhône (fiche de principes)	
Catégorie	Rhône et grand paysage	Priorité	B
Instance(s) responsable(s)	Toutes	Instance(s) concernée(s)	Toutes
Stratégies sectorielles	S.P.3 MD.3 MD.4		
Description	<p><u>Etat actuel</u></p> <p>Le paysage du coude du Rhône revêt d'une diversité et d'une singularité exceptionnelle. En effet, de par la multiplicité et la richesse de ses milieux paysagers, le coude du Rhône jouit d'un atout intéressant dans la promotion touristique, culturelle et économique pour l'ensemble de la région. Si cet aspect est déjà passablement exploité, il n'en reste pas moins un potentiel intéressant et une entité unificatrice sur laquelle l'ensemble de l'agglomération peut s'appuyer.</p> <p><u>Etat attendu</u></p> <p>Véritable carrefour touristique, le Coude du Rhône bénéficie d'un accès privilégié vers de nombreux espaces naturels et paysagers intéressants. Par une meilleure coordination dans sa promotion, dans sa valorisation, dans son accessibilité et dans sa protection, le paysage du Coude du Rhône devient une dimension essentielle dans le développement régional. Il est ainsi considéré comme un levier et non une contrainte pour le développement de projet et dans la promotion touristique, économique et sociale du coude du Rhône.</p> <p>L'accessibilité au grand paysage est ainsi améliorée (randonnées, tour en e-bike...) tout en maintenant une exigence élevée dans la protection des milieux.</p> <p>Enfin, par l'élaboration d'une vision directrice paysagère, le volet paysager est systématiquement intégré au développement territorial de l'agglomération, et ce à toutes les échelles de projet.</p> <p>Elle permettrait, en outre, d'harmoniser et de coordonner les projets territoriaux et paysagers. Cette vision permet en outre de consolider les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de la césure paysagère entre Chataigner et Saxé - Soins apporté aux franges urbaines (Cf. : U.N.4.1) - Création de transversales paysagères entre le Mont-Chemin et l'Arpille en passant par Martigny, reliant les bourgs médiévaux et la ville romaine (c.f. : Projet GAME architectes) - Cheminements depuis les centralités vers les grandes entités paysagères : - Lien entre les villages de Fully, le coteau viticole, les chataigneraies et les Follatères - Création d'un parcours didactique entre Martigny-Croix et et Plan-Cerisier - Revitalisation et revalorisation du réseau de torrents et meunières - Valorisation touristique et socioculturelle du paysage de l'agglomération (communication, signalétique, sensibilisation) 		
Opportunité et utilité	Opportunité : le paysage est appréhendé comme un levier pour un développement harmonieux de la région et non comme une contrainte. Il représente une entité unificatrice forte et permet la démarcation de l'agglomération Coude du Rhône.		

Ainsi, en intégrant le paysage dans l'ensemble des projets territoriaux de l'agglomération, ce dernier contribue au dynamisme culturel, touristique, économique de l'ensemble de la région tout en contribuant à renforcer le lien social.

Utilité :

- CE1.5 Amélioration de la mobilité douce.
- CE2.3 Amélioration de la qualité des espaces publics.
- CE4.4 Mise en valeur d'espaces ouverts, naturels et paysagers.

Réalisation			
Etat de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné / Informations préalables / Coordination en cours / Coordination réglée		
Etat de planification	Lancement d'une vision directrice concernant l'intégration du paysage dans le projet urbain (à déterminer)		
Calendrier de mise en oeuvre	A compléter (commune)		
Autre			
Fiches concernées du PDC	A.1, A.8, A.9, A.10, B.1, C.2, C.3	Fiches concernées du PDi	N1, N2, U1.1, M5
Lien avec les autres mesures	P.R.4.1 Coordination et lien avec le Rhône P.E.4.1 Mise en valeur et rétablissement des structures paysagères historiques U.N.4.1 traitement des franges urbaines U.N.4.2 Nature en ville		
Documents mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> – Ville de Martigny, Image directrice du paysage entre ville et fleuve, Paysagegestion (2014) – A compléter 		
Plan de situation au 1 : 50'000			
Pas localisable précisément			
Références	<ul style="list-style-type: none"> – Canton de Vaud, service de l'aménagement du territoire, Quel projet paysager pour l'Ouest lausannois ?, Feddersen & Klostermann – itinera – ADR 		